

La cinquième édition de la **Miss Urban Footing** est une manifestation sportive atypique rassemblant des **équipes exclusivement féminines** sur un parcours urbain non chronométré où seule la bonne humeur est réglementée. Le Comité Miss Pays d'Azur a confié au Club PAM Loisirs l'organisation sportive de l'épreuve dont le service des sports de la Ville de Grasse est partenaire. Le **dimanche 19 juillet 2026** le parcours de 3,4 km (2 boucles de 1,7 km) serpentera dans les ruelles du centre historique de Grasse avec un départ et une arrivée au Jardin des Plantes.

Art 1 – Allure libre :

Il ne s'agit pas d'une compétition, l'allure des équipes est libre. Deux options sont proposées lors de votre inscription : Marche ou Course.

Art 2 – Inscription « gratuite » simplifiée :

L'épreuve est ouverte exclusivement aux femmes (adultes, seniors, enfants) sans condition d'âge. Les inscriptions se font simplement par téléphone en appelant ou en laissant un SMS :

06.64.25.11.23 ou 06.82.67.16.35

Un lien est ensuite transmis pour recueillir les informations nécessaires.

Art 3 – Catégories :

Par équipes féminines de 5 personnes :

- **Miss** (candidate de chaque commune participante à Miss Pays d'Azur)
- **Particuliers**
- **Entreprises, Clubs, Associations etc.**
- **Associations caritatives** (avec option facultative « stand »)
- **Equipe enfant moins de 10 ans**

Art 4 – Les parcours (départ et circulation groupés hors voie de circulation) :

- | | |
|----------------------------|--|
| Pour l'option « Marche » : | une boucle de 1,7 km. |
| Pour l'option « Course » : | deux boucles de 1,7 km. |
| Enfant (en individuelle) : | quatre boucles dans le Jardin des Plantes (480 mètres) |

Les parcours sont sous la surveillance de bénévoles qui attestent le respect des parcours empruntés. En cas de manquement l'équipe fautive ne participera pas à la remise des récompenses ni au tirage au sort de la cagnotte.

Art 5 – Récompenses :

L'épreuve n'est pas chronométrée cependant les équipes arrivées premières dans chaque catégorie seront récompensées par des cadeaux et goodies offerts par les partenaires et sponsors de la manifestation.

Dans le cas d'inscriptions multiples dans les catégories association, entreprise ou sponsor seule une équipe sera récompensée.

Les récompenses sont distribuées à la fin de la manifestation.

Art 6 – La Cagnotte :

Une cagnotte en bons cadeaux offerts par les partenaires et sponsors de la manifestation est à **gagner par tirage au sort** parmi toutes les équipes participantes sous condition d'avoir terminé leurs parcours et que les cinq participantes soient physiquement présentes lors du tirage au sort.

Selon le montant final de la cagnotte un ou plusieurs tirages au sort pourront être organisés.

Art 7 – Le Village des Associations :

La Miss Urban Footing offre aux associations caritatives ou d'entre-aide la possibilité de disposer d'un espace pour assurer la promotion de leurs œuvres. Cette mise à disposition d'un stand est gratuite sous condition que l'association inscrive à minima une équipe dans une catégorie de son choix. Le stand sera décoré et animé par l'association. La présence des associations est soumise à l'approbation des organisateurs.

Art 8 – Responsabilité :

La Miss Urban Footing n'est pas une compétition officielle, chaque participante engage sa responsabilité personnelle juridique et de santé sans possibilité de recours vis-à-vis des organisateurs. Les enfants mineurs sont sous la responsabilité directe d'au moins un parent.

Art 9 – Conditions particulières :

- L'inscription et la participation à la manifestation implique l'acceptation du présent règlement.
- Les organisateurs peuvent refuser des inscriptions et excluent des équipes qui ne respecteraient pas l'éthique de la manifestation. Leurs décisions sont sans appel.
- Toutes les équipes participantes sont invitées à une soirée privée offerte par notre partenaire le CASINO INFINITI Grasse (conditions d'accès)



Association PAM Loisirs – Club Privé

Siège social : 73, chemin de la Croix de Ciselle – 06530 CABRIS

Salle de Fitness : Place du Barri – 06130 GRASSE

Portable : 06.82.67.16.35 - @ : pam.loisirs@orange.fr

Site WEB : www.pam-loisirs.com

Agrément Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports n° 06-S-09-2009-D

Identifiant SIRET : 510 834 617 00019 - Code APE : 9312Z

Timing prévisionnel :

Lieu, Jardin des Plantes :

- 17h45 : installations des stands « associations »
- 19h : remise des dossards
- 20h30 : départ de la course ENFANTS (4 boucles dans le Jardin des Plantes, 480 mètres)
- 20h45 : remise des cadeaux Enfants
- 21h : échauffement Zumba
- 21h15 : départ de la course avec animation pyrotechnique
(départ différé de l'esplanade du Cours avec parcours dans le centre historique de Grasse)

Lieu, Casino Infiniti :

- 22h15 : Soirée privée au Casino Infiniti
(toutes les équipes participantes à la course sont invitées)
- 23h : Remise des coupes et tirage au sort de la cagnotte

Sous réserve de modifications ultérieures



Inscriptions et renseignements :

par e-mail : comitemissgrasse@gmail.com ou pam.loisirs@orange.fr
par téléphone : 06 82 67 16 35 ou 06 64 25 11 23



Association PAM Loisirs – Club Privé
Siège social : 73, chemin de la Croix de Ciselles – 06530 CABRIS
Salle de Fitness : Place du Barri – 06130 GRASSE
Portable : 06.82.67.16.35 - @ : pam.loisirs@orange.fr
Site WEB : www.pam-loisirs.com

Agrément Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports n° 06-S-09-2009-D
Identifiant SIRET : 510 834 617 00019 - Code APE : 9312Z